

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 3 avril 2019, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise dans le cadre de l'événement le Rendez-vous horticole – accès gratuit au Jardin botanique et dans le cadre de la Journée des musées montréalais – accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan (2)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 115 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), permet l'accès à titre gratuit au Jardin botanique, le vendredi 24 mai 2019, ainsi qu'au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2019.

Ordonnance visant à décréter que certains services, activités ou unités administratives relèvent de la Direction générale ou de l'une ou l'autre des Directions générales adjointes (5)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), modifie ce règlement afin que le Service des affaires juridiques soit sous la responsabilité de la Direction générale et que le Service de la performance organisationnelle et le Bureau des relations internationales relèvent de la Direction générale adjointe – services institutionnels.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 9 avril 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat